

# Dossier d'autorisation + D.I.G. au titre de la loi sur l'eau relatif au Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des affluents rive gauche de la Dheune 2018/2022

\* - \* - \* - \*

## Résumé non technique

### 1- Le projet :

Le dossier de demande d'autorisation avec déclaration d'intérêt général porté par le Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune comprend plusieurs types d'interventions :

- **Entretien de la ripisylve et du lit mineur**
  - Abattage, élagage, étêtage et évacuation sélectif des embâcles gênant l'écoulement normal des eaux.
- **Restauration physique du lit mineur**
  - Restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau par la création d'aménagements de diversification des écoulements et des habitats aquatiques, par la reconstitution de berges en pentes douces ...



- exemples de réalisations similaires de restauration physique -

- **Gestion des dépôts sédimentaires**
  - Arasement ou scarification des dépôts sédimentaires gênant l'écoulement normal des eaux dans les secteurs urbanisés.



- avant et après travaux de gestion des dépôts sédimentaires -

- **Restauration de la continuité écologique**

- Restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau par le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire.



- exemple de réalisation similaire à Cheilly les Maranges -

- **Restauration des berges érodées**

- Stabilisation des berges érodées menaçant la sécurité des usagers



- exemples de réalisations similaires à Cormot Vauchignon -

- **Création d'abreuvoir pour le bétail**

- Aménagement de système d'abreuvement et de clôture permettant de mettre en défend le lit des cours d'eau

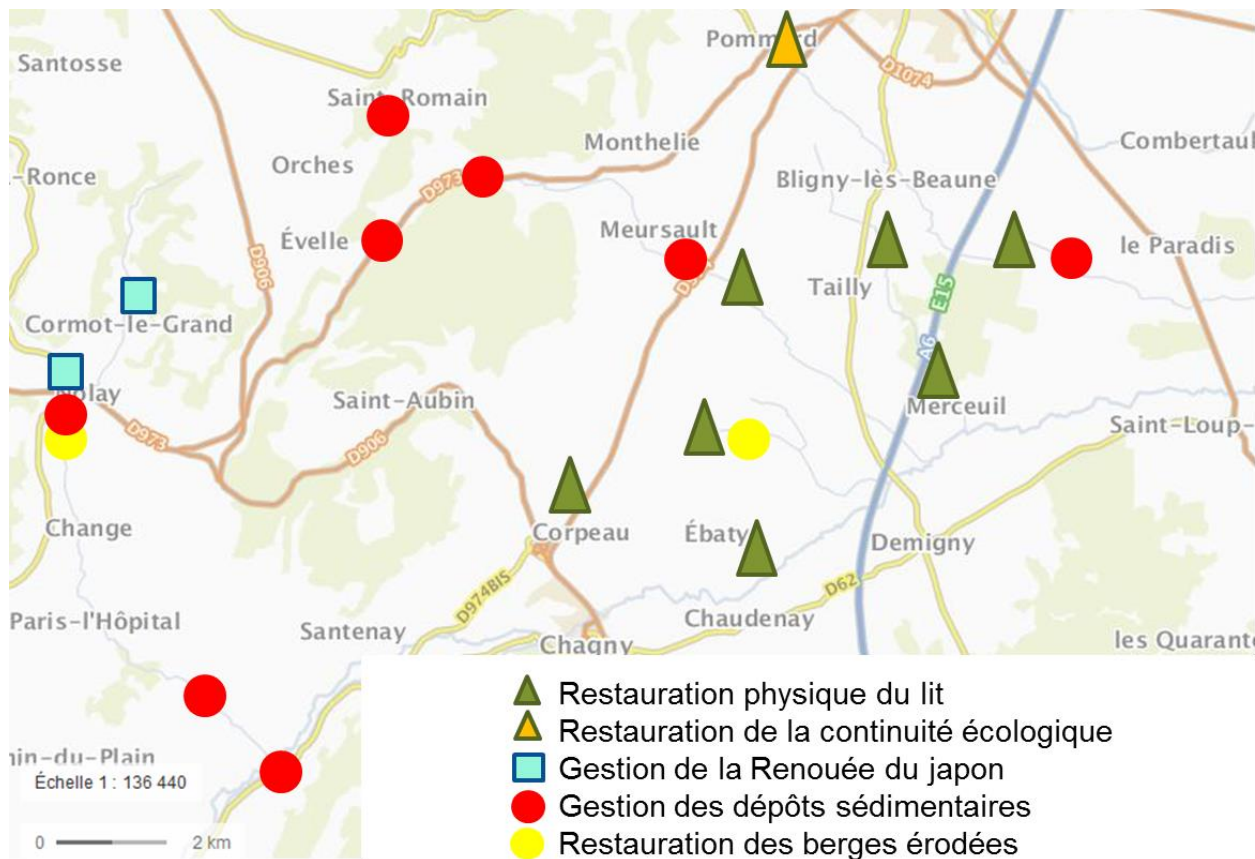


- **Gestion de la Renouée du Japon**

- **Gestion du Ragondin et du Rat musqué**



Localisation des interventions ponctuelles :

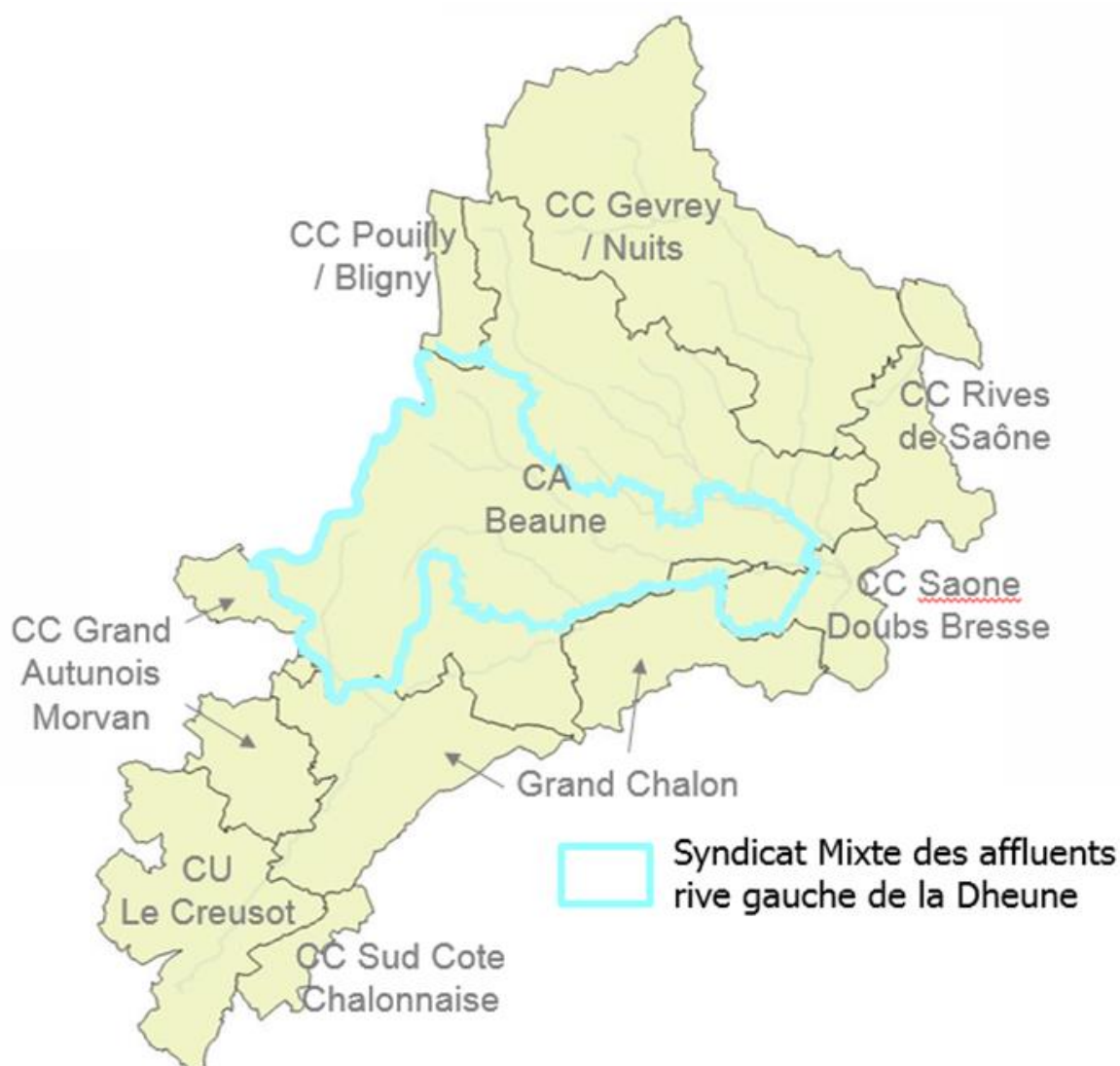


## 2- Les secteurs concernés par le projet :

La Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud pour la partie du territoire située sur les communes de : Mavilly Mandelot, Meloisey, Bouze les Beaune, Nantoux, Pommard, Bligny les Beaune, Montagny les Beaune, Levernois, Sainte Marie la Blanche, Meursanges, La Rochepot, Baubigny, Auxey Duresses, Saint Romain, Monthelie, Volnay, Meursault, Tailly, Merceuil, Corcelles les arts, Ebaty, Puligny Montrachet, Chevigny en valière, Chassagne Montrachet, Corpeau, Nolay, Vauchignon, Cormot le Grand, St Aubin (21). Dézize les Maranges, Change et Paris l'hôpital (71).

L'agglomération « Grand Chalon » pour la partie du territoire située sur les communes de : Cheilly les Maranges, Sampigny les Maranges et Saint Loup Géanges (71).

La communauté de communes Saône, Doubs, Bresse pour la partie du territoire située sur la commune de Saint Gervais en Vallière (71)



Les cours d'eau concernés par l'exécution de travaux sont :

- L'Avant Dheune, sources, affluents et sous affluents (le Pichotot, le Ruisseau de la Combe, le Rouhot, le Ruisseau de dessous la Velle, le Ruisseau de Gevrey, la Vandeuette) soit 41,4 km.
- Le Ruisseau des Clous, affluents et sous affluents (le Ruisseau du Chevroton, le Ruisseau du Verger, le Ruisseau de la fausse rivière, le Riot, le Rimbart) soit 29 km.
- Le Monpoulain soit 7,6 km.
- Le Rentin (et le Limozin) soit 9,3 km.
- Le Reuil de Chassagne soit 6 km.
- La Cozanne et affluents soit 20 km.



### **3- Le montant des travaux et délai de réalisation :**

Le montant total des travaux est de 311 400 € TTC

Le montant des aides apportées par les différents partenaires financiers du Syndicat ne dépassera pas 80 % du montant TTC.

Les charges financières, hors subvention, seront supportées directement par le Syndicat sans contribution directe des propriétaires riverains.

Le programme pluriannuel d'entretien est sollicité pour 5 ans.